

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 15 décembre 2022

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 29 novembre et 8 décembre 2022 effectuées en application de L2121-10 du CGCT.

Président : Monsieur Sylvain ROBERT

Présents : 62 - Madame Latifa AIT ABDERRAFIL, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK.

Procurations : 17 - Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Joël OUVRY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain DUBREUCQ à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Laurent DUCAMP à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Madame Agnès LEVANT, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER à Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Christian PEDOWSKI à Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Brigitte PETIT à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Madame Nadine DUCLOY.

Absents excusés : 12 - Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Eric SEVIN, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 17 novembre 2022 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Développement du pôle d'excellence économique Vivalley - Partenariat avec l'association EURASANTE Décision prise à l'unanimité des votants.
2	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Avis sur les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail Décision prise à la majorité. (55 « pour », 23 « contre », 1 « abstention(s) ») (contre : Groupe Communiste et Républicain « 22 » et M. MOMPEU, abstention : M. GUFFROY)
3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Lens - Accotement de parking et espaces verts - Désaffectation et déclassement Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
4	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Avance de subvention 2023 Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. DUQUESNOY, Président de la structure)
5	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Fêtes de la Sainte-Barbe - Festival Art et Feu - Avance de subvention 2023 Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. DUQUESNOY, Président de la structure)
6	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Souchez - Appel à Manifestation d'Intérêt spontané relatif à une occupation à caractère commercial d'un équipement de type restaurant / séminaire - Attribution Décision prise à l'unanimité des votants.
7	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Politique de l'Habitat - Programme Local de l'Habitat (2023-2028) - Poursuite de la procédure d'adoption - Deuxième Arrêt de Projet Décision prise à l'unanimité des votants.
8	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention – cadre « chapeau » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - pour les communes de Lens, Liévin, Bully-les-Mines et Mazingarbe Décision prise à l'unanimité des votants.
9	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire pour la commune de Mazingarbe Décision prise à l'unanimité des votants.
10	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE : Convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire pour la commune de Bully-Les-Mines Décision prise à l'unanimité des votants.
11	DEVELOPPEMENT DURABLE : Candidature de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) Décision prise à l'unanimité des votants.
12	DEVELOPPEMENT DURABLE : Traitement par valorisation des déchets végétaux - Redevance appliquée aux tiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
13	RESSOURCES ET MOYENS : Direction Mutualisée des Systèmes d'Information - Modification de la grille tarifaire du catalogue de services au 01/01/2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
14	RESSOURCES ET MOYENS : Création d'un poste de gestionnaire administratif et financier pour la Direction Culture Tourisme Sport et Patrimoine Décision prise à l'unanimité des votants.
15	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition de personnel d'un agent de la commune de Méricourt auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin Décision prise à l'unanimité des votants.
16	RESSOURCES ET MOYENS : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes Décision prise à l'unanimité des votants.
17	RESSOURCES ET MOYENS : Institution d'une dotation de solidarité intercommunautaire relative aux reversements de fiscalité perçue sur le périmètre du Syndicat Mixte du Parc Industriel Artois-Flandres (SMPIAF) - Signature d'une convention avec la CABBALR Décision prise à l'unanimité des votants.
18	RESSOURCES ET MOYENS : Autorisation d'engagement des acomptes sur les subventions versées aux associations avant le vote du budget primitif 2023 Décision prise à l'unanimité des votants. 3 « ne prennent pas part au vote » (Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Samia SADOUNE, membres des structures)
19	RESSOURCES ET MOYENS : Mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la Zone Industrielle de la Motte du Bois, de la Zone Portuaire et Logistique et du Quai Fluvial de HARNES Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
20	RESSOURCES ET MOYENS : Délibération de principe pour l'utilisation du 1068 en M57 Décision prise à l'unanimité des votants.
21	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - SIA Habitat - Acquisition en VEFA de 34 logements rue Decrombecque à LENS Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. L. MOMPEU)
22	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt – CLESENCE - Acquisition en VEFA de 81 logements rue d'Entre-Deux-Monts à LIÉVIN Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. L. MOMPEU)
24	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Transfert d'un prêt souscrit auprès de La Banque Postale par SIA Habitat à AXENTIA (Groupe Habitat en Région) Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. L. MOMPEU)
25	RESSOURCES ET MOYENS : Délibération modificative pour erreur matérielle - Garantie d'emprunt - Habitat Hauts-de-France - Réhabilitation lourde de 94 logements Chemin de la 2ème Voie et Rue Birez à Harnes Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. L. MOMPEU)
26	RESSOURCES ET MOYENS : Avenant à la convention de partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques Décision prise à l'unanimité des votants.
27	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°2/2022 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
28	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Action Économique - Approbation de la Décision Modificative n°2/2022 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
29	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°2/2022 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
30	RESSOURCES ET MOYENS : Budget annexe SPANC - Approbation de la Décision Modificative n°1/2022 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
31	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal : Subvention d'équilibre au Budget Annexe Crématorium Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
32	RESSOURCES ET MOYENS : Budget Principal : Subvention d'équilibre au Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
33	RESSOURCES ET MOYENS : Ouverture des crédits provisoires de l'exercice 2023 Décision prise à la majorité. (78 « pour », 0 « contre », 1 « abstention(s) » : (M. L. MOMPEU))
34	DEVELOPPEMENT DURABLE : Contribution aux investissements en eau potable - tarif applicable au 1er janvier 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
35	MOTION : STOP A LA PAUPERISATION ET A LA PRECARISATION DE NOTRE JEUNESSE ! Décision prise à l'unanimité des votants.

Délibération retirée de l'ordre du jour

23	RESSOURCES ET MOYENS : Garantie d'emprunt - Transfert de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par SIA Habitat à AXENTIA (Groupe Habitat en Région)
----	--

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Allez mes chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places. Nous allons commencer cette séance de Conseil Communautaire, la dernière de l'année 2022. Et pour commencer de façon traditionnelle, je vais vous demander s'il y a des remarques ou des compléments sur le compte-rendu de notre dernière réunion ? Non ? Pas de remarque particulière, pas de demande de vote ? Il est adopté. Nous avons la première délibération qui est un élément important de notre évolution économique. Comme vous le savez, nous avons plusieurs clusters sur l'agglomération et nous avons décidé d'accompagner la création et l'évolution de la filière sport santé bien-être dans un premier temps par la réalisation d'un bâtiment et vous le voyez physiquement prendre de l'ampleur un peu plus chaque jour quasiment terminé en face de la Faculté des sports à Liévin. Mais nous avons aussi l'ambition de pouvoir animer ce cluster et dans ce cadre-là, suite à la défaillance de l'Aditec, qui était l'opérateur qui nous avait accompagnés sur les premières étapes, nous nous sommes retournés sur Eurasanté qui peut organiser cette animation de filière notamment pour les projets entrepreneuriaux de Vivalley Campus. Il vous est proposé pour la première délibération d'allouer une subvention de 30 000 € à Eurasanté pour nous accompagner sur cette structuration. Y a-t-il des remarques ? Des compléments ? Non. C'est adopté. Merci beaucoup. La deuxième délibération, de façon traditionnelle vous savez que de façon dérogatoire la collectivité peut décider de porter à 12 le nombre de dimanches ouverts, comme il est de tradition nous votons cette délibération laissant après le soin aux communes de décider si elles souhaitent ou pas appliquer cette évolution et de permettre à chaque commune de décider sur son territoire ce qui peut être fait en la matière. Y a-t-il des remarques ? Bruno et M. MOMPEU.

M. TRONI : Oui Président, c'est comme un peu chaque année, vous connaissez notre position sur le sujet, ce qui explique notre opposition, que l'on nous présente toujours le travail le dimanche comme une aubaine pour des salariés désireux de voir leur fiche de paie un peu plus garnie. Il ne faut pourtant pas oublier que pour bon nombre d'entre eux, la notion de volontariat est une simple vue de l'esprit. En effet, le choix, si l'on peut dire, s'ouvre à eux est de sacrifier leur temps libre qu'ils peuvent passer en famille ou de se faire mal voir par une direction avec tous les risques que cela comporte. Par ailleurs, estimer qu'il est nécessaire de travailler le dimanche pour obtenir un salaire à peu près correct, c'est tout simplement oublier et faire l'impasse sur la lutte pour de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, comme chaque année, nous voterons contre cette délibération.

M. MOMPEU : Monsieur le Président, il est obligatoire de délibérer, d'émettre un avis sur les demandes de dérogation au repos dominical dès lors que le nombre de dimanches sollicités dépasse cinq au cours de l'année. La famille politique que je représente s'oppose de manière traditionnelle aux demandes de dérogation au repos dominical. Nous avons conscience de la nécessité de ne pas entraver les activités commerciales mais nous privilégions toujours la protection des salariés et des travailleurs. Chacun sait que certains salariés subissent la pression de leur employeur pour accepter de travailler le dimanche au lieu de profiter de leur famille et de leurs proches. Le repos dominical devrait demeurer un acquis social qu'on ne devrait pas pouvoir remettre en cause aussi facilement. Chacun peut constater que le principe du volontariat n'est pas toujours respecté par certains employeurs qui mettent une pression sur leurs salariés pour qu'ils acceptent de travailler ces dimanches. Ainsi puisque nous considérons que le repos dominical est nécessaire à la protection des salariés et à la cohésion sociale, nous émettons un avis défavorable sur cette délibération.

M. ROBERT : M. BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur Président. Si on me posait la question dans ma commune, je tiendrais exactement le même discours que celui que vient de tenir Bruno TRONI mais l'objet aujourd'hui est de ne pas entraver une possibilité qui est donnée à certaines communes et en fonction des dispositions locales et des nécessités locales, je ne vois pas en quoi, la Communauté d'Agglomération interdirait à une commune de prendre une décision autre. C'est pour cette raison que je voterai pour.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Nous allons mettre au vote... Pierre.

M. CHERET : Simplement une remarque, il s'agit d'un avis donc on peut avoir un avis parce que nous avons nos valeurs, nos idées, etc, ce que vient de dire Alain, mais ce n'est qu'un avis. Même si on votait pour, le Préfet ou les responsables de cet engagement avec les magasins, ils feront ce qu'ils veulent.

M. ROBERT : Si l'agglomération ne vote pas la possibilité des 12 dérogations, les communes ne peuvent pas proposer les 12 dérogations. C'est dans cet ordre là que cela doit se faire. Allez, on vote pour la délibération n°2. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est enregistré. Merci beaucoup c'est adopté. La délibération n°3, c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Il s'agit de déclasser une parcelle au Parc d'activités des Oiseaux. La société Biopath par l'intermédiaire de MCC Développement s'implantera sur ce site. Il y avait 2 parcelles, une qui avait déjà été déclassée pour un projet qui a été abandonné depuis et donc là il n'y a pas de souci. En revanche, il y a d'autres parcelles attenantes qui sont nécessaires pour ce projet d'installation du laboratoire Biopath qui n'étaient pas déclassées. C'est ce que l'on fera aujourd'hui si vous en êtes d'accord.

M. ROBERT : On ne va pas bloquer un projet de développement de cette nature. C'est adopté ? Merci. La délibération n°4, M. DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Monsieur le Président, chers collègues, afin d'assurer la poursuite de la dynamique de promotion du territoire en termes de tourisme et de permettre la continuité de service de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin, il est proposé de verser une avance de 500 000 € avant le vote du budget primitif 2023. Je ne reviens pas sur la stratégie de l'Office de Tourisme, au dernier Conseil nous avons eu la Directrice qui est venue vous présenter le bilan 2022 mais aussi le contenu du Festival Arts et Feu de la Sainte Barbe. D'ailleurs, je vous proposerai une délibération similaire pour justement ces fêtes de la Sainte Barbe.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Une avance qui permet à l'Office aussi de développer des nouveaux projets et nous aurons les 30 et 31 mars prochains le 6^{ème} France Beer Challenge. Avec là aussi un concours qui nous permettra peut-être de faire la promotion des savoir-faire locaux parce qu'on a aussi beaucoup de brasseries et de microbrasseries dans notre territoire. La délibération est adoptée. On continue, toujours Philippe DUQUESNOY, avec la n°5.

M. DUQUESNOY : Tout simplement, il est proposé de valider avant le vote du budget primitif la convention financière fixant l'acompte de la subvention au titre de l'année 2023 avec l'Office de Tourisme d'un montant de 130 000 €. Inutile de redire que les Fêtes de la Sainte Barbe sont incontournables dorénavant et que l'évènement festif de notre territoire avait regroupé en 2021, me semble-t-il, 30 000 visiteurs et cette année, nous sommes très heureux de vous annoncer que nous avons frisé les 50 000 visiteurs.

M. ROBERT : Et cela s'est vu aussi sur les fréquentations des sites d'hébergement sur toute l'agglomération voire même au-delà. C'est adopté. La n°6, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé un AMI, un Appel à Manifestation d'Intérêt, et cela pour l'occupation du restaurant du Mémorial 14'18 Notre-Dame-de-Lorette. C'est un restaurant, c'est un commerce, restauration avec espace de séminaire et cela pour une durée de 3 ans, reconductible une fois. L'ouverture s'est déroulée le lundi 14 novembre 2022. La signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ainsi que de l'entreprise permettra de percevoir une redevance. C'est une redevance annuelle décomposée en deux parties, une partie fixe et une partie en fonction du chiffre d'affaires mais pour cela il faut autoriser notre Président à signer cette convention d'occupation du domaine public, reconductible une fois.

M. ROBERT : On renouvelle la procédure que l'on avait engagée. On revient devant le Conseil pour relancer cet AMI. Pas de remarque ? C'est adopté. La n°7 maintenant, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est une nouvelle étape que nous vous proposons de franchir ce soir dans le cadre de l'élaboration de notre prochain PLH. Pour rappel,

le 28 septembre dernier nous avons arrêté ce projet de PLH. Celui-ci a depuis été transmis aux communes et soumis à l'avis des communes ainsi qu'après de notre SCOT. 14 communes ont émis un avis favorable, certaines ayant précisé qu'elles étaient particulièrement attachées à la clause de revoyure mais qui fait partie de la copie que nous vous avons présentée. Aucun avis négatif n'a été recueilli. L'avis des 22 autres communes a donc été réputé favorable. Je tiens d'ailleurs à ce sujet et j'y associe notre collègue Yves TERLAT, à vous remercier mes chers collègues pour le soutien que vous avez exprimé au travers de vos positionnements et cela traduit également le fait que ce PLH est co-construit avec vous. C'est la feuille de route que nous avons établie dès le lancement de cette démarche. Quant au SCOT, il a depuis transmis son avis au Président par courrier daté du 13 décembre courant, et il a donc émis un avis favorable au regard de la compatibilité de notre PLH avec le SCOT actuel. SCOT, qui vous le savez, est également en cours de révision. Il vous est proposé de poursuivre la procédure et d'autoriser le Président à transmettre notre projet de PLH au Préfet qui pourra lui aussi émettre ses observations et ensuite et bien c'est au CR2H qu'il reviendra de se prononcer et bien sûr d'autoriser notre Président à engager toutes formalités administratives à ce sujet. Alors une fois encore, je tiens à remercier l'ensemble des services de l'agglomération pour le travail qui a été fourni pour l'élaboration de ce PLH. Vous avez pu le constater au regard des documents qui vous ont été transmis en complément de cette délibération notamment le diagnostic, le document intitulé orientations, le programme d'actions ainsi que les fiches communales. Je vous invite à prendre connaissance de ces différentes fiches communales. Elles sont particulièrement intéressantes et nous éclairent aussi sur les enjeux à l'échelle communautaire mais également les enjeux à l'échelle de nos différentes communes. Alors ce travail d'ailleurs a depuis été complété par nos services au regard de la pré-instruction qui est réalisée par les services de l'Etat et qui ont d'ores et déjà formulé plusieurs remarques. Celles et ceux d'entre vous qui ont participé à un récent Comité de pilotage qui associait les communes et l'ensemble des parties prenantes ont d'ailleurs pu, je dirais, noter le positionnement qui est celui de l'Etat vis-à-vis de notre PLH, les réserves qui sont celles de l'Etat au regard de notre ambition, de l'ambition que nous affichons au travers de ce PLH. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la partie n'est pas encore gagnée puisque l'Etat pointe certaines difficultés notamment l'évolution démographique de notre territoire, notamment les perspectives d'application du zéro artificialisation nette, pointe également l'importance de la vacance dans certaines de nos communes et tout particulièrement dans nos communes centres, nous savons qu'il y a des enjeux de reconquête important. Et puis l'Etat nous rappelle qu'il y a nécessité de réussir ces opérations de renouvellement urbain qui sont engagées sur notre territoire et que l'Etat d'ailleurs accompagne financièrement. Nous, vous le savez bien mes chers collègues, nous défendons un PLH en adéquation avec l'ambition politique qui est la nôtre qui est celle de notre territoire et qui s'appuie sur les dynamiques territoriales que nous constatons et que nous avons d'ailleurs impulsées. Parmi ces dynamiques, la reconquête du parc privé qui est aujourd'hui vacant, qui est aujourd'hui indigne et ça concerne d'ailleurs en grande partie nos centres-villes notamment aussi nos communes centres et c'est pour cette raison que nous affichons un objectif ambitieux, Yves TERLAT le dirait beaucoup mieux que moi, avec un objectif de rénovation, de réhabilitation de 160 logements du parc privé sur notre prochain PLH. Au travers du programme d'intérêt général mais aussi au travers des OPAH-RU que nous avons d'ores et déjà engagées et il vous sera proposé d'ailleurs au cours de séance d'engager de nouvelles OPAH-RU dans le cadre de l'ORT. Cela marche et je me réfère d'ailleurs aux chiffres qui sont ceux de notre territoire puisqu'au cours de cette année 2022, 46 dossiers de propriétaires bailleurs ont été traités par nos services et donc acceptés par nos services. Je me suis trompé, j'ai inversé pardon. C'est donc 310 dossiers propriétaires occupants qui ont été traités cette année et 46 dossiers propriétaires bailleurs qui ont été instruits par nos services. Ça prouve qu'il y a une réelle dynamique au niveau du parc privé dans notre territoire. D'ailleurs je me réfère également à un article de La Voix du Nord de la semaine dernière, de jeudi dernier, qui évoquait le positionnement d'un investisseur sur la commune de Lens, en plein centre-ville de Lens avec là encore une reconquête commerciale de rez-de-chaussée et une reconquête des appartements situés aux étages. Cet investisseur d'ailleurs ne manquait pas de souligner la rentabilité dans nos communes et tout particulièrement dans les communes de la centralité. Et puis vous le savez bien mes chers collègues, nous affichons aussi une ambition particulière en matière de production de logements neufs. Pourquoi ? Et bien parce que ça reste un levier de diversification important pour une bonne partie de nos concitoyens, les publics notamment jeunes, les publics seniors que nous accompagnons dans le cadre du vieillissement et du soutien au domicile mais également en matière d'accession à la propriété même si nous savons bien que la conjoncture est particulièrement compliquée en ce moment. Nous savons bien aussi que c'est une façon de résorber une bonne partie des logements du parc social qui aujourd'hui sont totalement vétustes et qui ne correspondent plus aux besoins, aux attentes de nos concitoyens. Il y a des logements, nous le savons bien, qui sont en situation de vacance commerciale et pour lesquels nous avons de grandes difficultés aujourd'hui à trouver des locataires. Alors nous avons

bien conscience qu'il nous faut encore améliorer la gouvernance de la politique de l'habitat et du logement à l'échelle de notre agglomération. Nous l'avons d'ailleurs déjà évoqué dans les réunions de travail avec Yves TERLAT mais pour autant, mes chers collègues, nous restons effectivement sur un PLH ambitieux mais en adéquation avec les dynamiques territoriales qui sont à l'œuvre dans notre Communauté d'Agglomération. La partie n'est pas gagnée, je l'ai dit mais pour autant nous restons optimistes et je sais Président que vous ne manquez pas de soutenir notre copie du PLH auprès des autorités de l'Etat. Alors ce n'est peut-être pas encore gagné mais en tous les cas si l'équipe de France est en piste pour sa troisième étoile, nous, nous sommes en piste pour notre PLH 3 mes chers collègues.

M. ROBERT : Le parallèle est osé. La semaine prochaine ça aurait été plus simple, on aurait eu le résultat. Quelque part on peut aussi aller poursuivre la projection, c'est aussi l'ambition qu'on porte au travers ce PLH et François a bien eu raison de retracer ces différentes étapes. On y est passé, on y a eu l'occasion au sein de cette instance d'évoquer vraiment l'ensemble des enjeux qui ont pu être portés dans ce PLH et qui aujourd'hui font l'objet de ces étapes de validation intermédiaires. L'ensemble des réunions préparatoires, enfin voilà je ne vais pas refaire la présentation qu'a faite François mais on est vraiment dans les enjeux structurants au même titre que ce qu'on peut avoir au niveau du SCOT sur les enjeux structurants et les documents qui fondent notre action notamment là en matière de logement et d'habitat sur l'agglomération sur les années à venir. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup. Les suivantes, les 8 et 9, c'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Il s'agit de répondre aux dispositions législatives plus largement sur les périmètres de revitalisation de territoire pour les villes de Bully et de Mazingarbe et de les associer au périmètre qui a déjà été voté pour Lens et Liévin les communes en Action Cœur de Ville. Donc les trois délibérations qui suivent sont d'ordre assez administratif, c'est une convention cadre pour recoller les 4 quatre villes à la Communauté d'Agglomération et deux délibérations qui sont destinées à chacune des deux villes Petites Villes de Demain, Mazingarbe et Bully. Donc quelque chose de techniquement qui en tout cas répond au dispositif de la loi ELAN.

M. ROBERT : Une étape. En espérant qu'on aura aussi d'autres délibérations pour associer d'autres villes parce qu'on voit bien que les dispositifs peuvent peut-être être dupliqués sur d'autres communes de notre agglomération. Pas de remarque ? Donc on adopte les 8, 9 et 10. La 11, c'est Bernard BAUDE.

M. BAUDE : Oui merci. Il s'agit d'autoriser notre Président, il y a deux choses, à signer le fait qu'on postule pour être Territoire Engagé pour la Nature et dans le deuxième article aussi, de l'autoriser à faire toutes les demandes de subvention qui vont bien dans ce cadre-là. Alors, il y a deux lectures possibles à ce projet, ou c'est une lecture contraignante ou c'est une lecture de dire que de toute façon on est dans ce mouvement qui favorise ce qu'est la biodiversité, qui favorise un regard particulier sur les espaces et plutôt que d'y aller contraint, on y va avec joie, bonne humeur en regardant tous les intérêts et surtout de s'engager dans un processus. C'est une forme de labélisation qui permet au territoire aussi de bénéficier de ce label et au Président de demander les subventions qui vont bien avec. Voilà.

M. ROBERT : On fera les deux. Pas de remarque ? Merci beaucoup. C'est adopté pour la délibération 11. La 12, c'est Sébastien MESSANT qui la rapporte en l'absence d'Alain LHERBIER.

M. MESSANT : Merci Monsieur le Président. Dans le cadre du marché de traitement et de valorisation des déchets végétaux, la Communauté d'Agglomération prend en charge l'intégralité du montant de la prestation de valorisation de ces déchets et ensuite la refacture aux tiers en fonction du tonnage déposé. De janvier à octobre 2022, pour exemple, plus de 638 tonnes de déchets végétaux ont été déposés pour une recette d'environ 16 000 €, soit 25 € la tonne en 2022. Pour l'année 2023, il est proposé de fixer le montant de la redevance à 24 € par tonne afin de tenir compte du nouveau de valorisation des déchets végétaux.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la suivante, c'est André, la 13.

M. KUCHCINSKI : Oui merci Monsieur le Président. La 13, c'est dans le cadre de la mutualisation, notre troisième service commun que nous avons créé par délibération en juillet 2022. Concernant la mutualisation sur les systèmes d'information et du numérique, 4 communes y adhèrent déjà. C'était le

fruit d'un groupe de travail important. Nous avons tout un catalogue de services. Le catalogue de services était tarifié et on voudrait donc adapter ce catalogue de services par une réduction tarifaire et donc on vous propose de délibérer ce soir pour réviser les tarifs annuels pour les communes adhérentes.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Là encore une belle réussite au niveau de l'agglomération. La 14, toujours André.

M. KUCHCINSKI : La 14, il s'agit de la création d'un poste de gestionnaire administratif et financier pour la Direction culture, tourisme, sport et patrimoine. Le terme création n'est pas approprié, c'est une création pour l'Office du Tourisme mais pas pour la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin puisqu'il s'agit d'un transfert d'un agent en poste actuellement au Pôle innovation vers l'Office du Tourisme.

M. ROBERT : Non, la Direction de la culture pas l'Office du Tourisme. Donc ça reste interne à l'agglomération.

M. KUCHCINSKI : Physiquement ce n'est pas la création d'un poste.

M. ROBERT : Tout à fait mais on est obligé de passer la délibération pour régulariser cette situation administrative. C'est adopté. La 15, André.

M. KUCHCINSKI : La 15, là également, il s'agit de Télégohelle, vous le savez on mettait à disposition un agent pour nettoyer les locaux de Télégohelle. Il s'agissait d'un quota horaire de deux heures et les locaux ont été agrandis, bien sûr ces deux heures ne suffisent plus pour assurer l'entretien des bâtiments. Donc on vous propose de passer à quatre heures pour assurer cet entretien. Voilà pour la mise à disposition de ce personnel.

M. ROBERT : De la commune de Méricourt qui nous le met à disposition. Pas de remarque ? Le Maire est d'accord ? Merci beaucoup, c'est adopté. La 16, André.

M. KUCHCINSKI : La 16, et bien oui, vous avez peut-être délibéré également dans vos communes mais en tout cas afin d'apporter une réponse aux agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Il est proposé donc la mise en place d'un dispositif dédié et de signer une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et la délibération consiste à autoriser le Président à signer cette convention. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

M. ROBERT : Ça fait partie de la nouvelle offre aussi proposée par le Centre de Gestion par lequel on a une réalité aussi quelque part au quotidien peut-être sur les besoins qui sont exprimés dans telle ou telle collectivité. Pas de remarque ? Non ? On poursuit, c'est adopté pour la 16. La 17 c'est Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Alors je ne vais pas vous infliger la lecture de ce document qui n'est tout simplement que l'aboutissement de ce qui se faisait de manière orale avec la CABBALR et qui désormais se concrétise par une convention qui est écrite et qui indique les droits et les devoirs de chacun, ainsi que la répartition des ressources sur les zones qui couvrent les deux agglomérations. Donc jusqu'à présent, on en discutait, on espérait qu'un jour cette convention serait signée par les deux parties. C'est le cas aujourd'hui.

M. ROBERT : L'espoir est devenu réalité.

M. ALEXANDRE : Oui.

M. ROBERT : Voilà. Pas de remarque ? C'est adopté. Ça pourra devenir réalité vu que c'est adopté. On enchaîne, Jean-Marie la 18.

M. ALEXANDRE : La 18, il s'agit de vous autoriser, dans le cadre du budget primitif 2023, à verser aux associations un acompte sur leurs dépenses de l'année 2023 et vous avez le détail. La Mission Locale qui pourrait bénéficier de 49 283,25 €, la Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin 6 500 € et le PLIE

pour 27 922,16 €. Faute de ces subventions, disons ces avances, ces organismes ne pourraient fonctionner.

M. ROBERT : Alors on ne l'a pas entendu parce que le micro était ouvert mais donc on note que pour le procès-verbal Jérôme DARRAS ne prend pas part au vote pour la délibération n°18, Farid et Samia non plus. C'est les trois donc on note Samia, Jérôme, Farid ne prennent pas part au vote sur la délibération 18. Il n'y a pas de demande de vote ? Donc elle est adoptée. Merci beaucoup. La 19, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La 19, il s'agit de la mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la Zone Industrielle de la Motte au Bois et de la Zone Portuaire et Logistique et du Quai fluvial de Harnes. C'est l'agglomération qui, fort légitimement, reprend à son compte ces locaux et les terrains qui y sont accolés. C'est manifestement le rôle de l'agglomération puisque le fluvial est appelé à se développer. C'est dans ses compétences.

M. ROBERT : Tout à fait. C'est adopté. On enchaîne avec la 20.

M. ALEXANDRE : La 20 est une délibération de principe pour l'utilisation de la M57. On a déjà parlé moult fois de la M57. On nous a expliqué qu'il fallait l'utiliser, ensuite on nous a dit qu'il fallait attendre pour l'utiliser et maintenant il faut délibérer pour l'utiliser. Voilà, je résume. Le match de tennis, qui est un sport favori du Président de la République, en la matière et qui se traduit sur le plan fiscal de cette manière.

M. ROBERT : C'est adopté. Donc normalement avant la prochaine étape on pourra utiliser maintenant la M57. Allez, on enchaîne, peut-être un tir groupé entre les 21 à 25.

M. ALEXANDRE : Oui, il s'agit de garanties d'emprunt. Nous en avons longuement parlé la fois dernière et je pense que c'est désormais assez clair pour chacun d'entre nous. Nous faisons les garanties d'emprunt qu'avec les bailleurs sociaux. Là il s'agit de l'acquisition en VEFA, donc en vente en état futur d'achèvement, de 34 logements rue Decrombecque à Lens avec la SIA Habitat. Nous avons la même délibération avec Clésence, acquisition VEFA de 80 logements sur l'Entre-Deux-Monts à Liévin. Et nous avons une garantie d'emprunt par transfert souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par SIA Habitat à Axentia du groupe Habitat en Région. Toujours les bailleurs sociaux. Et enfin, nous avons aussi un transfert d'un prêt souscrit auprès de la Banque Postale par SIA Habitat à Axentia, groupe Habitat en Région. Souvent ces opérations se font entre bailleurs sociaux pour des raisons pratiques. C'est quand ils ont une importante implantation locale dans une commune et qu'un autre bailleur social a une implantation résiduelle, il apparaît plus intéressant, pour tout le monde d'ailleurs, pour ne pas alourdir les charges des locataires de regrouper les ensembles. C'est ce qu'on appelle les ventes en bloc, c'est ce qui se fait. Là en ce qui nous concerne, il ne s'agit que des garanties d'emprunt.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Oui pour la 23 elle me pose souci parce que Axentia ne possède rien à l'heure actuelle sur Grenay et SIA est bien implantée. Donc si je suis ton raisonnement, Jean-Marie, ça ne colle pas. Et puis surtout, lorsqu'on veut changer comme ça les garanties d'emprunt et qu'on n'est pas connu dans la commune, la moindre des politesses pour Axentia aurait été quand même de prendre rendez-vous avec le Maire de Grenay pour expliquer un petit peu quels étaient ces projets. La SIA est bien venue essayer de m'expliquer sauf que quand je l'ai interrogée sur le statut de Axentia et de la différence par rapport à une société HLM, ça a été un petit peu compliqué. De plus, le Directeur de la SIA m'a assuré que l'utilisateur du foyer, à savoir l'APEI de Lens-Liévin, était informé de la situation. Evidemment j'ai téléphoné à Thomas DELREUX pour avoir confirmation qui m'a dit qu'il n'était pas informé de la situation. Donc hier soir en Conseil municipal, nous avons voté à l'unanimité le rejet de cette délibération parce que nous voulons des explications claires et franches de la part d'Axentia, de ce qu'ils veulent faire avec le foyer Les Glycines plutôt que de nous dire simplement « C'est juste une opération banale ». Pour le foyer de Loos-en-Gohelle, Thomas DELREUX a été informé que Axentia était une filiale de la SIA. Evidemment, ce n'est pas vrai donc je pense quand même qu'on a le droit de prendre les élus au sérieux, de les informer correctement et on a le droit aussi de prendre les locataires au sérieux et de prévenir réellement l'APEI des raisons du transfert.

M. ROBERT : Ce qu'on peut faire déjà pour cette délibération compte-tenu de la décision qui a été votée à Grenay, on reporte la 23. Au moment où on aura les informations, Christian nous l'évoquera, ce qui nous permettra de statuer sur la globalité même si, comme l'a dit Jean-Marie, c'était qu'une garantie mais il faut aussi qu'on soit cohérents par rapport à la position de la commune, si tout le monde en est d'accord. Bernard.

M. BAUDE : Oui pour compléter ce que Christian vient de dire, on est plusieurs collectivités à avoir été traitées de cette façon-là. Moi j'ai alerté mes collègues de Loos-en-Gohelle, de Wingles, etc... C'est quand même fort de la part d'un bailleur SIA, pour qui on fait des garanties d'emprunt, qui se propose de vendre des foyers-logements qu'on a pour certaines villes depuis 40 ans, pour lesquels on paye un loyer et qui envoie tout simplement un courrier à la Directrice du foyer-logement pour dire qu'ils ont l'intention de vendre et qu'il y a deux mois de DIA pour savoir si on veut préempter ou pas. C'est une considération, pour prolonger ce que Christian vient de dire, qui est quand même assez extraordinaire. Ça m'a valu auprès de leurs services, d'ailleurs j'ai saisi, et on est d'une complicité, comme sur tous les dossiers là-dessus, extraordinaire avec Monsieur le Sous-Préfet, en lui disant que ce n'était quand même pas normal que ça se passe comme ça. Je pense qu'ils se rendent compte parce qu'il y a deux ... la SIA quand ils nous expliquent qu'ils vont transmettre ce qu'ils appellent les logements qui ne sont pas des logements habitation traditionnelle, Axentia c'est le premier jet. Le deuxième jet, ils nous disent qu'Axentia va garder les logements qui sont avec un service hospitalier donc les EHPAD. Par contre les foyers-logements, ils viennent d'inventer encore une filiale qui s'appelle Enéal. Donc on transfère du bien, bien sûr c'est du bien immobilier qui leur appartient mais ça fait des dizaines d'années qu'on paye des loyers et y compris qu'on fait les travaux à leur place le plus souvent. Donc effectivement, si on peut reporter la 23 et puis si au nom de l'ensemble des élus concernés le Président peut faire savoir qu'à un moment donné les garanties d'emprunt sur le fait ça ne pose pas de problème mais on veut être considérés et on veut être dans le débat. Ce n'est pas normal d'envoyer un dossier pour lever une DIA à une Directrice de foyer, enfin c'est les communes qui le gèrent.

M. ROBERT : Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Par rapport à ce qui a été dit, évidemment à partir du moment où les maires n'ont pas été consultés, il va de soi que ce genre de délibération est reportée. Le Président l'a d'ailleurs indiqué. Mais ça n'enlève rien au raisonnement précédent. C'est-à-dire qu'il est, lorsque les gens sont polis, il est naturel que les communes, qui sont d'ailleurs quelques fois demandeuses, moi je vois que dans certaines communes où Pas-de-Calais Habitat est relativement défaillant pour des raisons historiques et où d'autres bailleurs sont plus désireux, ou les deux intérêts se rejoignent. Et après avis de la mairie, après avoir discuté avec les deux parties concernées, ces opérations peuvent se faire, elles n'ont aucune incidence financière. Simplement, s'agissant de la SIA, je rappelle quand même que c'est important parce que la SIA c'est les Charbonnages de France, c'est une vieille pratique. Moi je les ai expérimentés avec une autre casquette sur l'EHPAD de Bouvigny-Boyelles qui est le seul établissement qui a été construit par la SIA et qui va passer chez Axentia aussi. Ils avaient, alors que c'est nous qui payons, pas l'agglomération mais l'association gestionnaire, j'étais invité à aller inaugurer l'établissement que j'avais commandé. C'est une curiosité, n'est-ce pas ? Donc la date a changé évidemment parce que ce que tu as défendu, mon cher Christian, je le défends tout autant. C'est non, ça veut dire que cela sera reporté et si ces gens sont polis c'est mieux que s'ils ne le sont pas. Je rappelle aussi que dans un passé récent, dans la ville de Rouvroy, il y avait régulièrement l'intervention de la SIA qui avait quasiment une place acquise et que nous nous sommes heurtés très fortement contre les pratiques qui étaient des pratiques disons de maître des lieux, c'est-à-dire de vieilles pratiques que d'autres voudraient nous imposer dans d'autres secteurs que nous connaissons bien. N'est-ce pas Christian ? Et qui concerne les 65 000 logements du bassin minier.

M. ROBERT : Monsieur MOMPEU.

M. MOMPEU : Oui, vous connaissez notre position quant aux garanties d'emprunt. Nous sommes opposés au principe même puisque ça consiste pour les communes et les communautés d'agglomération à prendre des risques financiers avec l'argent du contribuable. Les témoignages qui ont été préalablement émis nous confortent dans cette idée.

M. ROBERT : Les témoignages devraient plutôt vous dire que derrière on est conscient que notre engagement n'est pas anodin, qui normalement n'est pas activé parce que c'est qu'une garantie mais en tout cas qu'on est vraiment attentif à la façon dont on accorde les garanties d'emprunt. Donc on va

mettre au vote, on enlève la 23 et on estime que le vote 21, 22, 24 et 25 prend les mêmes dispositions. On est d'accord là-dessus ?

M. KUCHCINSKI : Une petite précision concernant la position de votre groupe Monsieur MOMPEU. Au Département les garanties d'emprunt sont votées par tous les groupes politiques. Je voulais le signaler pour ne pas que cela prête à confusion. Il y a des orientations qui sont différentes selon les territoires.

M. MOMPEU : Nous ne votons pas contre. Nous ne participons pas au vote traditionnellement à la CALL.

M. ROBERT : C'est pareil.

M. MOMPEU : Non ce n'est pas pareil.

M. ROBERT : Ça revient à la même chose. On aura l'unanimité comme ça.

M. CHAMPIRE : Non ce n'est pas la même chose. Je leur avais quand même expliqué comment il fallait faire. Merci, ils ont retenu la leçon.

M. MOMPEU : Merci Monsieur le professeur.

M. ROBERT : Vote pour ? Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. Donc on constate l'unanimité du vote. Merci beaucoup pour les délibérations 21, 22, 24 et 25. La 23 est reportée. La 26 Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : La délibération 26 est avenant à la convention de partage de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités économiques. Dans le cadre du Pacte financier et fiscal, nous devons imaginer une répartition, qui avait d'ailleurs été acceptée lors d'une délibération précédente, mais la situation économique du pays, l'inflation qui repart et les charges transférées sur les communes qui augmentent ont amené le Président à demander aux commissions de revoir l'impact qu'aurait cette décision sur les communes concernées. C'est la raison pour laquelle il est décidé de ne pas mettre en œuvre la délibération précédente sur l'exercice 2023 avec un tableau modificatif qui adjoint à la délibération 26.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. La 27, c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La délibération 27 concerne l'approbation de la décision modification n°2 pour 2022. La DM du budget principal augmente de 1,9 million d'euros la masse budgétaire globale, qui s'élève à 270 millions d'euros et se répartit comme suit, 162,3 millions d'euros pour le fonctionnement et 107,7 millions d'euros pour l'investissement. Les principaux ajustements budgétaires sont les suivants, en section de fonctionnement les dépenses d'ordre en dépenses augmentent de 0,8 million d'euros ; les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,9 million d'euros. En conséquence de ces mouvements, il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement par une augmentation du virement à la section d'investissement de 1,1 million d'euros.

M. ROBERT : Pas de remarque ? On fera peut-être un vote groupé sur la totalité des présentations si tout le monde est d'accord. On sait qu'après il y a des procédures de vote qui sont identiques donc on présente la totalité et on admettra que même si chaque délibération prend des budgets différents on aura la même position de vote, sauf si quelqu'un exprime un avis différent maintenant. Non ? Philippe vas-y. Tu fais la présentation globale et on fera le vote après.

M. LA GRANGE : Budget annexe action économique. La DM2 du budget annexe action économique maintient le niveau de la masse budgétaire globale, qui s'élève à 70,7 millions d'euros et se répartit de la manière suivante, de fonctionnement : 26,7 millions d'euros et investissement 44 millions d'euros. Les principaux ajustements budgétaires concernent la section d'investissement avec une régularisation d'écriture comptable, annulation de la cession constatée à tort en 2009 et transférée au budget assainissement. La délibération 29 concerne notre budget annexe assainissement. La DM2 du budget annexe Assainissement augmente de 0,2 million d'euros la masse globale, qui s'élève ainsi à 46,8 millions d'euros et se répartit de la manière suivante : 19 millions d'euros pour le fonctionnement et 27,8 millions d'euros pour les investissements. Les principaux ajustements, en fonctionnement les opérations de qualité comptable induisent une augmentation en recettes de 0,1 million d'euros en raison du

transfert de cessions constatées à tort sur le budget action économique. Il est proposé d'équilibrer la section de fonctionnement par une diminution du virement à la section d'investissement de -0,1 million d'euros. Délibération n°30, concernant le budget du SPANC, la DM1/2022 du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC, traduit des besoins d'ajustement en dépenses et en recettes de fonctionnement afin de satisfaire les contraintes de clôture d'exercice. L'équilibre budgétaire étant préservé.

M. ROBERT : Donc on vote les 27 à 30 sur la même procédure. Vote pour ? Merci. Abstention ? Une. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est enregistré, c'est adopté. Merci beaucoup. Philippe la 31.

M. LA GRANGE : C'est une subvention d'équilibre au budget annexe crématorium. Dans un objectif de transparence des tarifs et de vérité des prix, les recettes propres du service doivent couvrir l'intégralité de ses dépenses à l'exclusion de toute prise en charge pour le budget principal de la collectivité sous forme de subvention d'équilibre ou de financement par le budget principal de certaines dépenses. L'article L2224-2 du CGCT prévoit par exception trois cas pour lesquels une prise en charge du budget principal devient possible, lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ; lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs et lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs. Le crématorium de la CALL a fait l'objet de travaux d'extension et d'installations de nouveaux fours. En l'absence de subventionnement par le budget principal, ces travaux auraient conduit à une hausse excessive des tarifs pour respecter le principe d'équilibre strict des SPIC. Il est prévu des produits exceptionnels à verser au crématorium de 76 374,71 €

M. ROBERT : Des remarques pour la 31 ? Demande de vote ? Une demande de vote. Allez, 31, vote pour ? Merci. Abstention ? Une. Pas de vote contre ? C'est adopté. 32 Philippe.

M. LA GRANGE : Donc là c'est une subvention d'équilibre au budget annexe du port fluvial dans les mêmes conditions que les sujets du crématorium avant. C'est une subvention exceptionnelle pour reverser au budget annexe port fluvial 299 911,04 € en dépenses et en recettes.

M. ROBERT : Merci. Allez, on vote sur la 32. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours une. Pas de vote contre. Elle est adoptée. La 33.

M. LA GRANGE : Considérant que les budgets primitifs de l'exercice 2023 ne seront pas présentés au vote du Conseil Communautaire avant le 1er janvier 2023, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2023, pour permettre la continuité du service public. Vous avez la liste qui est jointe. Je ne vais pas vous faire l'ensemble.

M. ROBERT : Allez, le vote sur la 33. Vote pour ? Merci. Abstention ? Toujours une. Pas de vote contre. C'est adopté. On arrive à Pierre SENECHAL sur la 34.

M. SENECHAL : Il y en avait une petite cachée, la 34. Développement durable, contribution aux investissements en eau potable, tarif applicable au 1^{er} janvier 2023. Les dépenses supportées directement par la Communauté d'Agglomération sur le budget eau potable, investissement remboursement des emprunts et quote-part des frais de personnels essentiellement, sont couvertes par une contribution aux investissements, appliquée à chaque mètre cube d'eau facturé aux usagers. Cette contribution aux investissements s'ajoute aux frais d'exploitation du réseau de distribution, perçus directement par le délégataire dans le cadre du contrat d'affermage en vigueur au 1er janvier 2023. Le montant calculé de cette contribution aux investissements en eau potable permet le maintien du montant du prix de l'eau à l'utilisateur à l'identique, tout en poursuivant l'effort d'investissement de la collectivité, châteaux d'eau, renouvellement de canalisations. Le montant de la facture d'eau de 120 m³ payée par les usagers reste donc identique. Il convient également de rappeler que les cinq premiers mètres cube sont gratuits. L'objet de la délibération vise à fixer le montant de la contribution aux investissements en eau potable dans les différentes communes de l'agglomération uniformément à 0,60 €/m³ hors taxes à compter du 1er janvier 2023.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Une demande de vote ? Non. Donc on termine avec l'unanimité sur cette délibération 34. Je passe la parole pour la motion à Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui donc cette motion est présentée par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du Groupe Républicain et les élus du Groupe Communiste et Républicain. Stop à la paupérisation et à la précarisation de notre jeunesse. Cette motion vient à la suite des informations dont vous avez eues connaissance, que ce soit par la presse écrite ou par les journaux télévisés, vous voyez des queues interminables d'étudiants qui vont aux Restos du Cœur, qui vont au Secours Populaire, à la Croix Rouge pour se nourrir dans un pays qui est dit la 6^{ème} puissance du monde. « Il n'est pas facile d'avoir 20 ans en 2020 ! ». Tels étaient les propos du Président de la République reflétant une triste réalité vécue par notre jeunesse. A l'aune de tourner la page « 2022 » qui s'achève dans un contexte inédit marqué par des crises dont les conséquences ne peuvent encore être pleinement mesurées, force est de constater que la jeunesse n'est pas au cœur des priorités, bien au contraire ! Les décisions politiques « infligées » à notre jeunesse ces dernières années démontrent ce triste état de fait : coupes budgétaires massives impactant directement les jeunes, avec notamment la baisse des APL, instauration de sélections peu judicieuses pour l'accès aux formations et à l'université ainsi qu'une modification dans le choix des études supérieures (Parcoursup), baisse drastique du nombre de contrats aidés qui permettaient aux jeunes de commencer à s'insérer dans le milieu de l'emploi... Pour nombre de ces jeunes, l'espoir d'un avenir serein a progressivement cédé la place à la peur bien concrète du lendemain. La précarité étudiante s'est installée durablement et ne fait même que s'aggraver alors que l'inflation frappe de plein fouet notre pays. Aujourd'hui, les étudiants voient leurs charges augmenter de près de 3 % par rapport à l'an dernier, 2 étudiants sur 3 sont en situation d'extrême précarité, 56 % d'entre eux confirment et avouent ne pas manger à leur faim, ce à quoi s'ajoute, pour beaucoup, la difficulté à trouver un logement digne. Et ce ne sont pas les récentes images des longues files d'étudiants ou de jeunes actifs dans les distributions alimentaires, qui ont rendu visible la paupérisation d'une partie de cette population, qui viendront contredire cette situation. Combien d'étudiants modestes sont-ils ainsi contraints d'abandonner leurs études, situation intolérable qui aboutit par ailleurs à la reproduction des inégalités sociales ? Cette jeunesse semble être la génération sacrifiée, elle souffre ! Nous avons tous en mémoire le tragique évènement de novembre 2019 où Anas K., jeune étudiant s'est immolé pour dénoncer la précarité étudiante faisant ainsi écho à la surdité assumée de ce pouvoir vis-à-vis de notre jeunesse. Pourtant, cette génération est prête à s'investir et à être actrice dans notre société. La jeunesse regorge de futurs potentiels médecins, infirmiers, enseignants, agriculteurs, chercheurs, postiers, policiers... Mais pour cela, il faut leur donner les moyens d'agir et de construire leur avenir sans cette « épée de Damoclès » qui pèse en permanence au-dessus leur tête. Considérant le contexte actuel composé d'une augmentation de la précarité étudiante, la création d'une situation d'isolement dégradante pour leur développement, leur vie personnelle et leurs conditions d'étude et enfin la naissance d'une réelle inquiétude quant à leur avenir universitaire et professionnel. Considérant que les aides d'urgence mises en place pour faire face à cela sont nettement insuffisantes tant en nombre qu'en montant. Considérant qu'une approche globale de la pauvreté et de la précarité étudiante est plus que nécessaire et que les politiques publiques doivent pouvoir offrir à notre jeunesse les possibilités de se former dans des conditions d'étude et de vie dignes et décentes d'une république moderne. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les élus du Groupe Socialiste, Verts et Apparentés, du Groupe Républicain et du Groupe Communiste et Républicain, demandent la mise en œuvre de mesures directes et immédiates à destination de notre jeunesse afin d'éviter un nouveau choc social et sociétal et visant à lutter contre cette précarité croissante.

M. ROBERT : Merci beaucoup. La motion présentée par les groupes majoritaires.

M. BAUDE : Sylvain, il n'est pas l'habitude de, tous les groupes l'ont vu cette motion, je demande simplement l'autorisation de ne pas discuter de la motion mais de me laisser une intervention tout de suite après le vote de la motion.

M. ROBERT : On finit d'abord la séance du Conseil là-dessus. Pas de remarque ? C'est adopté à l'unanimité sur cette motion et donc on pourra aussi relayer la préoccupation que l'on a au niveau de la Communauté d'Agglomération au travers la jeunesse notamment au travers ce qui a été exprimé par Jean-Marie au nom de l'ensemble des trois groupes qui composent cette Assemblée. La séance est terminée sur cette forme-là et suite à sa demande je laisse la parole à Bernard.

M. BAUDE : Merci Monsieur le Président. Simplement la motion est écrite comme ça, il faut la garder comme ça puisqu'elle a été travaillée avec les groupes mais d'ouvrir la possibilité qu'à notre prochaine session du Conseil Communautaire on se laisse la possibilité d'avoir une autre motion et qui va poursuivre celle-là puisqu'on traite sur la maltraitance. Enfin la motion porte sur la maltraitance des étudiants de notre pays. Je pense que le problème est très vrai puisque la motion est votée à l'unanimité mais il y a encore plus terrible, plus terrible que ça. C'est que non seulement on maltraite les étudiants de chez nous mais on va se donner le droit dans une forme de colonisation moderne d'aller chercher des étudiants formés dans des pays d'Europe de l'est, d'Asie, d'Afrique. Ces pays qui en ont bien besoin, tout comme nous, d'étudiants formés, ça s'appelle l'immigration choisie. C'est tout à fait un scandale de coût pour nos étudiants ici en France et pour ces pays qu'on appelle les pays émergents. J'avais envie de dire puisque, je t'en remercie Sylvain, c'est après le déroulé, chers collègues moins deux, c'est d'autant plus terrible cette situation-là c'est qu'on est face, dans le contexte actuel, à une déferlante des idées les plus sombres de notre histoire. Il suffit de regarder le traitement que la droite extrême, l'extrême droite et l'ultra droite ont fait à l'encontre d'une chercheuse, professeure de philosophie qui s'appelle Sophie DJIGO de Valenciennes. La loi sur l'immigration qui va arriver en janvier arrive dans ce contexte-là où nous on n'assure pas ce qu'on doit assurer pour nos étudiants. On va aller piller ce qu'on appelle pompeusement la matière grise des pays qui en ont le plus besoin peut-être encore que nous et on est dans une déferlante odieuse à l'encontre des gens, tout simplement, qui nous invite à vivre ensemble et apprendre à vivre avec solidarité. Donc on est dans ce contexte-là. Moi je crois que cette motion a été adoptée à l'unanimité et avec ton accord, Monsieur le Président, ce serait bien qu'à la prochaine session on réfléchisse nous tous, moins deux, à réfléchir à quelque chose de plus profond, de plus virulent parce qu'effectivement on parle beaucoup de notre planète sur le côté environnemental, fondamental. Mais comment, si on sauve cette planète d'un point de vue environnement, comment on fait aussi pour vivre ensemble ? Et ce qui est en train de se passer c'est odieux et ça se passe près de chez nous. Valenciennes ce n'est pas si loin que ça.

M. ROBERT : Ça nous laisse encore pas mal de travail et là aussi on peut utiliser les relais parlementaires que l'on a maintenant pour justement porter peut-être encore un peu plus haute cette parole. La parole qui est aussi la parole de groupes politiques mais l'engagement que l'on peut avoir les uns les autres sur cette matière. Ça nous donne des perspectives, on a là aussi peut-être encore des engagements à avoir collectivement et donc en attendant la prochaine séance sur laquelle on aura à travailler sur ce sujet mais aussi sur d'autres sujets plus communs à notre habitude au niveau de nos besoins en termes de politique locale au niveau de l'agglomération. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et puis surtout de revenir en pleine forme l'année prochaine pour pouvoir redémarrer sur le sujet que vient d'évoquer Bernard mais aussi sur l'ensemble des sujets du quotidien de cette Communauté d'Agglomération.